

Le classement en "Réserve naturelle régionale"

Les Réserves naturelles régionales (RNR) forment des territoires d'exception présentant un intérêt écologique majeur. Créées par les régions dans un objectif de préservation des richesses naturelles remarquables, elles suivent une procédure basée sur le consensus et la concertation.

PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL



Les Réserves naturelles régionales (RNR) forment des territoires d'exception présentant un intérêt écologique majeur. Elles abritent des milieux riches et variés, une faune, une flore et un patrimoine géologique remarquables mais fragiles.

Le classement de ces espaces en "Réserve naturelle régionale" permet de protéger juridiquement, efficacement et durablement ces richesses. Le statut de "réserve naturelle" est l'un des plus forts statuts de protection de la nature en France.

Créées par les Régions, les RNR constituent un élément phare des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un véritable outil de valorisation des territoires. Leur création suit une procédure basée sur le consensus et la concertation des acteurs locaux et la communauté scientifique.

EN LOIRE-ANJOU-TOURAIN

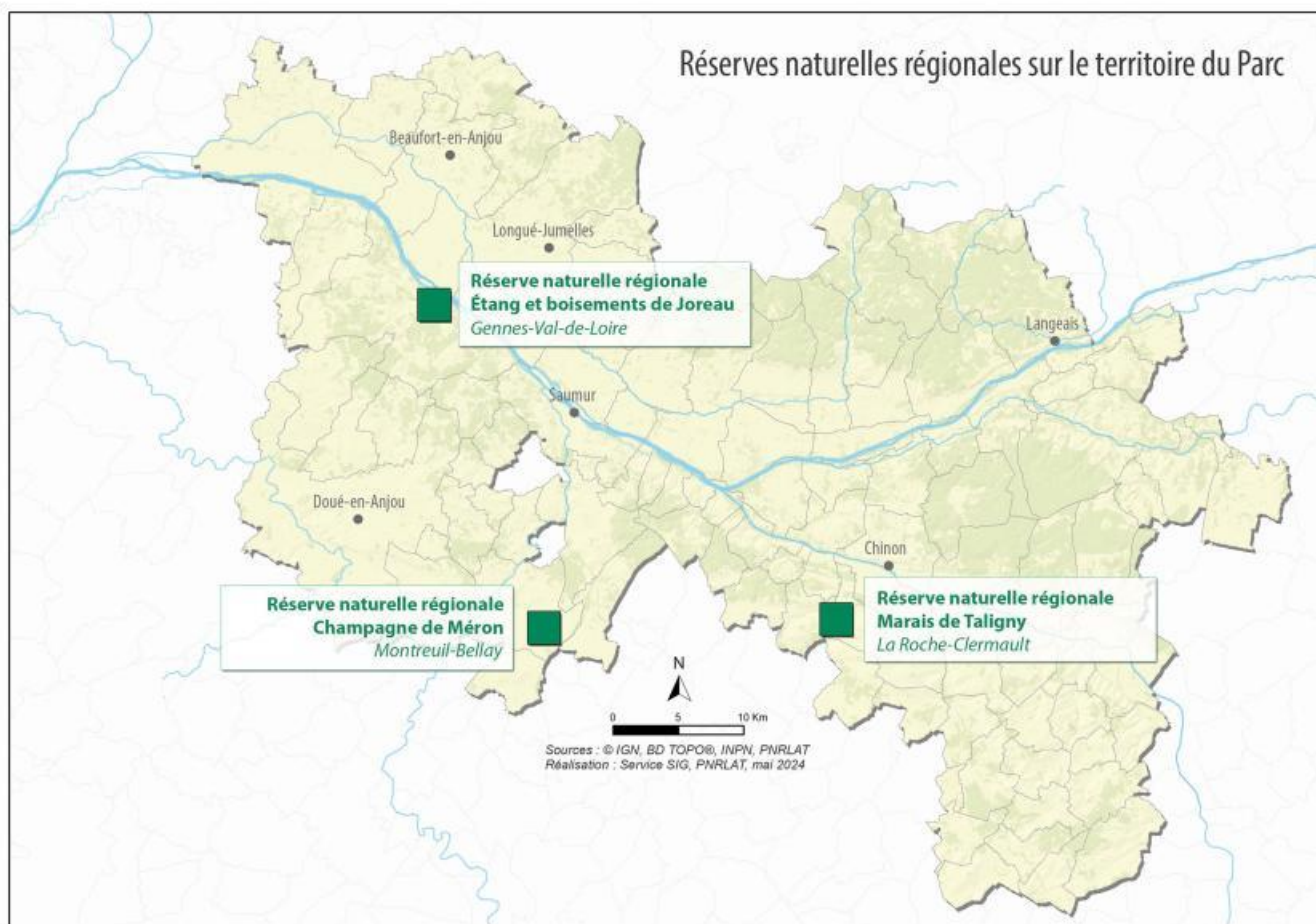
Le Parc participe à la création et à la gestion de plusieurs réserves sur son territoire. Actuellement, trois sites sont classés en Réserves naturelles régionales :

- Le Marais de Taligny à La Roche-Clermault (35,4 ha) ;
- L'étang et les boisements de Joreau à Gennes-Val de Loire (92 ha) ;
- La Champagne de Méron à Montreuil-Bellay (146 ha)

Le Parc assiste les propriétaires des sites éligibles dans la mise en œuvre des différentes étapes pour obtenir le classement.

Un diagnostic écologique et socio-économique est réalisé au préalable sur l'ensemble du territoire envisagé. Si celui-ci est estimé d'importance au regard des enjeux de conservation d'une faune, flore et/ou d'un patrimoine géologique remarquable, un plan de gestion est alors élaboré pour plusieurs années. Il permet d'obtenir le classement du site qui rejoint ainsi le réseau des Réserves naturelles de France.

Par la suite, le Parc se place comme co-gestionnaire des RNR créées, mettant en œuvre les différentes actions prévues dans le plan de gestion, en partenariat avec les autres co-gestionnaires et acteurs locaux.



LA CHAMPAGNE DE MÉRON

Au sud du Parc Loire-Anjou-Touraine, sur la commune de Montreuil-Bellay, se niche un territoire d'exception : la Champagne de Méron. Ici, le mot "champagne" désigne une étendue ouverte et sèche, où les arbres sont rares. Tour à tour terrain militaire et vaste zone industrielle, ce haut lieu de biodiversité façonné par l'Homme accueille nombre d'espèces exceptionnelles et menacées.

Son climat particulier favorise l'installation de plantes des steppes et messicoles rares (Millet scabre, Adonis goutte de sang, Nigelle des champs...), dont certaines ne sont recensées qu'ici. Installées sur des sols hautement fossilifères, les pelouses rases et les jachères constituent un milieu ouvert favorable pour de nombreuses espèces d'oiseaux protégés par l'Union Européenne : Busard cendré, Oedicnème criard ou Élanion blanc. Méron accueille aussi l'une des dernières populations d'Outarde canepetière de la Région.

Pour préserver la faune, la flore, la géologie et ces milieux naturels exceptionnels, le site est classé "Réserve Naturelle Régionale" en 2023. L'objectif : mettre en place une protection forte et assurer une bonne gestion écologique de l'espace.

146 hectares sont protégés par ce classement, localisés au cœur même de la zone industrielle et une petite partie sur l'espace agricole. Au sein de la RNR, les activités sont réglementées, d'autres sont interdites comme celle de porter atteinte aux espèces animales ou végétales ou d'utiliser des produits phytosanitaires sur les parcelles classées. Grâce à ce classement, différents programmes de conservation vont pouvoir être mis en place avec les acteurs locaux, propriétaires et exploitants et des fonds spécifiques vont pouvoir être levés pour des actions de suivi et de gestion.



Fossile à Méron, richesse géologique



Cofinancé par
l'Union européenne



TROIS GRANDES MISSIONS

1. Protéger les espèces et milieux naturels

La réglementation des RNR est adaptée aux besoins de chaque site. Certaines activités peuvent être interdites comme porter atteinte aux espèces animales ou végétales. D'autres sont encadrées pour une bonne cohabitation des Hommes et de la nature : circulation des véhicules, des personnes ou des animaux domestiques, activités agricoles et forestières, travaux...

2. Gérer le patrimoine naturel

Un ou plusieurs gestionnaires sont désignés pour chaque réserve. En lien avec les acteurs du territoire, ils élaborent et mettent en œuvre le plan de gestion, document stratégique qui définit les enjeux du site, les objectifs, les moyens et les actions à mettre en place. Ils assurent la conservation du patrimoine naturel, l'accueil et l'information du public, la surveillance, le suivi de l'évolution du milieu naturel et, de manière générale, toute action utile à la vie de la réserve.

3. Sensibiliser et valoriser

Faire découvrir le patrimoine naturel au plus grand nombre est un des objectifs majeurs des réserves. Cette sensibilisation s'effectue au travers d'animations ou de balades, d'accueil du public sur site, de projets éducatifs...

VIDÉO EN AVANT LA NATURE AVEC RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE





Contactez-nous

Bastien Martin

Conservateur de Réserve

02 41 53 66 00 - b.martin [at] parc-loire-anjou-touraine.fr

EN SAVOIR PLUS

FÉDÉRATION DES RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE



Vous aimerez aussi



Inscrivez vos projets

ÉDUCATION ET
CULTURE

[Lire la suite](#) +



La source de l'Aubance

SENTIER DE PETITE
RANDONNÉE

FORÊT

Louerre

[Lire la suite](#) +



23 FÉV. 2025

Stage tressage d'osier vivant

STAGE

SAVOIR-FAIRE

Saché

L'osier de Gué Droit

Découvrez le tressage de l'osier vivant, encadré par des professionnels passionnés du tressage et de l'osier. La journée ou demi-journée de stage...

[Lire la suite](#) +
